

Tél : 04 74 75 02 75

Mél : ce.0010065r@ac-lyon.fr

Circonscription d'Oyonnax
22 bis rue Brillat Savarin
01100 Oyonnax

Oyonnax, le vendredi 1er septembre 2023

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale
en charge de la circonscription
d'Oyonnax

à

 @Circoyo01

<https://oyonnax.circo.ac-lyon.fr/spip/>

Mesdames et Messieurs les directeur.rice.s
Mesdames et Messieurs les enseignant.e.s
Mesdames et Messieurs les membres des
RASED, enseignants UPE2A et EILE

Note de Service N° 1

Chères, chers collègues,

J'espère bien sincèrement que vous avez pu profiter au mieux des vacances d'été pour vous reposer et vous ressourcer.

Je souhaite la bienvenue à tous les enseignants et personnels qui rejoignent cette année la circonscription d'Oyonnax. Au fil des semaines, ils découvriront, j'en suis sûre, tous les atouts de ce territoire.

Le ministre de l'Éducation nationale rappelle l'importance d'ancrer les apprentissages sur les savoirs fondamentaux, dès l'école maternelle avec notamment la mise en œuvre, lors de cette rentrée, du plan maternelle. Vous trouverez dans cette note de service une version interactive de la circulaire de rentrée.

Une note de service avec des informations principalement pédagogiques vous sera adressée la semaine prochaine.

L'équipe de la circonscription aura à cœur de vous accompagner au plus près de vos besoins. N'hésitez pas à nous solliciter, comme nous n'hésiterons pas à le faire de notre côté.

Excellente rentrée à chacune et chacun de vous !

1- Organisation de la circonscription	3
1.1 L'équipe de circonscription	3
1.2 Communication avec le secrétariat	3
1.3 Communication par courriel.....	4
1.4 Site de Circonscription.....	4
1.5 Absences, congés et remplacements des enseignants.....	4
1.6 Documents à destination des titulaires remplaçants	5
1.7 Compte twitter	5
1.8 Conseillers pédagogiques départementaux	5
1.9 Tenue des différents conseils	5
1.10 Communication départementale : LIEN 01.....	5
1.11 RASED	5
2- Calendrier scolaire.....	5
3- Questions pédagogiques	6
3.1 Circulaire de rentrée.....	6
3.2 Aménagement de scolarité pour les élèves de petite section	6
3.3 APC	6
3.4 Evaluations des compétences des élèves.....	7
3.5 Outils de positionnement du niveau des élèves	8
4- Réunions de rentrée	9
5- Documents de rentrée	9
6- Sorties scolaires	9

Pour chaque proposition de cette note de service, cliquer sur le mot ou l'expression [en bleu](#), afin d'accéder à la ressource.

Dans chaque note de service, retrouvez en page 1, sous les coordonnées de la circonscription, le lien pour accéder au [site](#) de la circonscription.

N.B. : Les notes de services doivent être communiquées à tous les enseignants de l'école, y compris les remplaçant.e.s qui y sont rattachés.

1- Organisation de la circonscription

1.1 L'équipe de circonscription

Elle se compose de :

	Fonction	Adresse électronique	Numéro de téléphone
Nadine POUILLAIN	Assistante de l'IEN de circonscription	ce.0010065r@ac-lyon.fr	04 74 75 02 75
Marie-Odile PIGNIER	Inspectrice de l'éducation nationale	ce.0010065r@ac-lyon.fr	
Fanny ARCHAMBAULT	Conseillère pédagogique	ctice.0010065r@ac-lyon.fr	
Aude PFISTER-NGUYEN	Conseillère pédagogique	cpcg.0010065r@ac-lyon.fr	
Thibault PATIN	Conseiller pédagogique	cpce.0010065r@ac-lyon.fr	
Bernadette LAULAGNET Aurélie MATTIONI	Enseignantes dispositif Inclusion Climat Scolaire	ics.0010065r@ac-lyon.fr	
Caroline BAUGEY Grégory CLAVEL	Coordonnateurs REP +	rep.oyonnax@ac-lyon.fr	

Nadine Poullain est votre unique interlocutrice pour toutes les problématiques liées au fonctionnement de la circonscription, notamment la gestion des remplacements.

Les conseiller.es pédagogiques de la circonscription d'Oyonnax sont chacun [réfèrent d'un certain nombre d'écoles](#) et par ailleurs ont chacun des [missions spécifiques](#).

Pour toute question d'ordre général, il convient de contacter le conseiller pédagogique réfèrent de votre école.

Pour toute question thématique, il convient de contacter le.la réfèrent.e du dossier concerné.

Neuf collègues professeurs des écoles, maitres formateurs, PEMF, participent au collectif de formateurs de la circonscription et interviennent sur la formation initiale, continuée et continue et sur les formations REP +.

1.2 Communication avec le secrétariat

Nadine Poullain assure un accueil téléphonique : (cf [site de la Circonscription](#))

- lundi, mardi, jeudi :

→ de 7 h 45 à 8 h 00 uniquement **pour les urgences et les remplacements**

→ de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, pour toute question.

- mercredi et vendredi :

→ de 7 h 45 à 8 h 00 uniquement **pour les urgences et les remplacements**

→ de 8 h 00 à 12 h 00 pour toute question.

1.3 Communication par courriel

Je vous invite à **privilégier la communication par messagerie électronique** qui facilite la gestion de vos demandes ou informations. Veuillez à utiliser votre **adresse personnelle professionnelle** du type prenom.nom@ac-lyon.fr. **En aucun cas, nous ne répondrons à un courriel sur une adresse personnelle.**

Le transfert de mails professionnels sur la boîte personnelle est proscrit, pour des raisons de sécurité. Des solutions techniques existent, vous pouvez consulter cet [article](#) sur le site départemental du numérique éducatif.

Pour tout échange avec les directeurs et directrices et en cas d'urgence pour tous, il est possible de me joindre sur mon téléphone portable : 06 14 63 06 98.

Les courriers adressés à Madame l'Inspectrice d'Académie ou à un service de la DSDEN sont à envoyer sous couvert de l'IEN et donc à adresser au secrétariat de la circonscription.

1.4 Site de Circonscription

Les informations sont mises à jour régulièrement sur le [site de la Circonscription](#). Vous trouverez notamment les documents concernant les démarches administratives et les demandes d'autorisation d'absence. Il est impératif d'utiliser les documents à jour. Pour accéder à l'espace restreint :

Identifiant : enseignant

Mot de passe : oyonnax

1.5 Absences, congés et remplacements des enseignants

Seuls les formulaires en vigueur seront pris en compte. Les autorisations d'absence ont fait l'objet d'une circulaire nationale « [amélioration du dispositif de remplacement](#) » en date du 15 mars 2017. Sauf urgence, les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors du temps scolaire.

Veillez trouver sur le [site de la circonscription](#) (rubriques enseignants / administratif / circulaires et imprimés officiels) les documents nécessaires aux autorisations d'absences.

La [note départemental du 24 août 2020](#) précise les types d'absence et le circuit de communication.

Afin d'assurer la continuité des apprentissages, **chaque enseignant élabore dans sa classe le [classeur du remplaçant](#)**, comprenant les éléments nécessaires au bon fonctionnement de la

classe. Celui-ci comprendra les informations permettant au personnel remplaçant d'avoir une vision synthétique de la classe. Les TR, au terme de leur mission, laisseront à leurs collègues titulaires de la classe toutes précisions utiles.

1.6 Documents à destination des titulaires remplaçants

Vous trouverez [en lien](#) la liste des documents qu'il convient de préparer dans chaque classe, afin que tout titulaire remplaçant puisse avoir les informations nécessaires lorsqu'il arrive en classe, en particulier lors de remplacements non prévus. Une « fiche remplaçant » est disponible sur le [site de circonscription](#) pour vous aider dans la communication de ces éléments.

1.7 Compte twitter

La Circonscription d'Oyonnax a créé son compte Twitter @Circoyo01. Il s'agit, par ce biais, de valoriser les actions conduites dans les écoles et d'autre part, de relayer une veille pédagogique et didactique.

1.8 Conseillers pédagogiques départementaux

Les [conseillers pédagogiques départementaux](#) peuvent être contactés pour des sujets en lien avec le dossier dont ils ont la charge (cf [LIEN 01 n° 68](#)).

1.9 Tenue des différents conseils

Pour des raisons de responsabilité liée aux déplacements, je vous remercie de bien vouloir nous communiquer le calendrier des conseils de cycle et conseils de maitres.

1.10 Communication départementale : LIEN 01

Pour éviter de multiplier les informations et ne pas surcharger les boîtes mail des écoles, une publication départementale paraît régulièrement. LIEN 01 regroupe des informations administratives et des ressources pédagogiques. Vous trouverez [ici](#) le numéro 68 du 31 août 2022.

1.11 RASED

Je rencontrerai les équipes RASED mardi 5 septembre et vous communiquerai ensuite les informations concernant les RASED : répartitions des écoles par antenne (même principe qu'en 2022-2023, modifications éventuelles à la marge), composition des équipes RASED, priorités définies.

2- Calendrier scolaire

Le calendrier est consultable en cliquant sur ce [lien](#).

L'académie de Lyon appartient à la zone A.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

Le lundi de Pentecôte est un jour sans école dit "de solidarité".

Pour l'année 2023-2024, les classes vaqueront le vendredi 10 mai 2024 et le samedi 11 mai 2024.

3- Questions pédagogiques

3.1 Circulaire de rentrée

La circulaire de rentrée 2023 détaille les **priorités de l'année scolaire 2023-2024** pour "une École qui instruit, émancipe et protège."

En cliquant sur l'image ci-dessous, vous pouvez accéder à une version interactive de la circulaire de rentrée.



3.2 Aménagement de scolarité pour les élèves de petite section

Vous trouverez dans le [LIEN 01 n°46](#) les éléments concernant les modalités d'aménagement de l'obligation d'assiduité pour les élèves de petite section de maternelle. **Tout aménagement du temps scolaire fait l'objet d'une réflexion avec les familles, être progressif et doit m'être envoyé.**

3.3 APC

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) font partie des **obligations de service** des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles. Néanmoins, les 36 heures d'APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. **Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous** et nécessitent l'accord des parents concernés. Les enseignants effectuent ces heures au prorata de leur quotité de service.

Je vous remercie de retourner [le document concernant l'organisation des APC](#) au secrétariat de la circonscription.

- Les directeur.rices sont déchargé.e.s d'heures d'APC, comme suit :

Nombre de classes de l'école Décharge sur le service d'APC (36 h)

1 à 2 6 h

3 à 4 18 h

5 et au-delà 36 h

- Les enseignants T0 sont déchargés de 12 h d'APC.

3.4 Evaluations des compétences des élèves

À partir de la rentrée scolaire 2023, tous les élèves de CM1 seront évalués en français et mathématiques comme cela est déjà le cas pour les élèves de CP et de CE1. L'objectif de ces évaluations est de vous permettre de disposer d'éléments objectifs sur certaines compétences afin d'accompagner, dès le début d'année, les élèves qui présentent des fragilités. Ces résultats d'évaluation apparaissent également dans vos indicateurs de projet d'école. Ils sont à prendre avec mesure au regard du biais statistique de « petits » effectifs de chaque cohorte. L'interrogation plus fine de ses résultats en connaissance des élèves de chaque cohorte permet d'atténuer ce biais.

Comme l'année dernière, ces évaluations se déroulent en 2 temps au cours de l'année scolaire :

Période 1 :

Les passations seront organisées par chaque école du **lundi 11 septembre au 22 septembre 2023**. La saisie des réponses des élèves se déroulera du **11 septembre au 29 septembre 2023**. Les résultats individuels et par classe seront disponibles via le portail, **dès le début de la campagne** après la saisie complète de la classe pour les classes de CP et CE1. Pour cette première campagne d'évaluations au CM1, les résultats individuels et par classe seront disponibles via le portail, **à partir du 22 septembre** après la saisie complète de la classe.

Les résultats des évaluations devront être communiqués individuellement aux parents, accompagnés des explications nécessaires.

Les inspecteurs de l'éducation nationale et les professeurs des écoles, veilleront à s'appuyer sur ces résultats, et leur analyse partagée, pour renforcer le travail inter-cycles avec les écoles maternelles. De même l'analyse de ces résultats et de ceux des élèves de sixième doivent favoriser le travail dans le cadre des conseils écoles-collèges.

La fiche individuelle destinée aux parents indiquera un lien vers le site ministériel, qui leur permettra s'ils le souhaitent d'accéder à davantage de détails sur le contenu des évaluations.

Vous trouverez sur eduscol plusieurs documents qui vous préciseront le contenu et les principes de ces évaluations :

<https://eduscol.education.fr/2295/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-cp>

<https://eduscol.education.fr/2298/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-ce1>

<https://eduscol.education.fr/3833/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-cm1>

Les livrets sont à retirer en circonscription. Nous vous adresserons un mail dès réception des livrets.

Période 2 :

Un second temps d'évaluation à mi-parcours doit se tenir entre le **lundi 15 janvier et le vendredi 26 janvier 2024**. Il s'agit d'évaluer en milieu d'année les apprentissages des élèves et permettre d'adapter les enseignements en fonction de nouveaux besoins identifiés.

Plusieurs [documents sur Eduscol](#) précisent le contenu et les principes de ces évaluations.

Points de vigilance :

Les enfants sont placés dans **un environnement de confiance et de réussite** par l'enseignant.

Il revient à chaque enseignant de définir le calendrier de passation pour sa classe dans le respect des créneaux fixés. Afin de **ne pas surcharger** les élèves, il est recommandé **l'étalement des épreuves sur des demi-journées distinctes.**

Des vidéos sont à votre disposition en suivant les liens ci-dessus pour présenter et accompagner la passation de ces évaluations en français et maths CP/CE1/CM1. Un courrier d'information à l'attention des parents peut être utilisé, il vous a été communiqué précédemment (*Mentions légales évaluation CP-CE1*).

L'analyse de ces données constituera un **appui dans le cadre du pilotage de la circonscription d'Oyonnax** (adaptation des formations, accompagnement de collectif d'enseignants, de constellations, propositions d'aides du RASED).

3.5 Outils de positionnement du niveau des élèves

Pour chacun des niveaux d'enseignement de la GS au CM2, le site eduscol propose depuis la rentrée scolaire 2021 [des priorités pédagogiques en français et mathématiques ainsi que des outils de positionnement pour la période septembre-octobre](#) afin de conforter les apprentissages de l'année précédente et d'aborder les nouvelles notions.

Une évaluation diagnostique des acquis des élèves, dès les premiers jours de l'année scolaire, permet d'identifier les besoins de consolidation de chacun et mettre en place au plus tôt les

actions de différenciation nécessaires.

Ces outils de positionnement peuvent aussi être supports à **une évaluation des progrès**, proposant des situations de référence rencontrées deux à trois fois dans l'année ou dans un cycle et permettant de mesurer les progrès accomplis.

4- Réunions de rentrée

Titulaires remplaçants : ils sont réunis en circonscription ce vendredi 1 septembre 2023.

Directeur.rices : une réunion aura lieu le mardi 26 septembre de 17h30 à 19h00, suivie d'un temps convivial. Le lieu sera précisé ultérieurement.

Membres des équipes RASED : une réunion aura lieu dans les locaux de la circonscription le mardi 5 septembre de 13h30 à 16h30.

5- Documents de rentrée

Afin de disposer de données actualisées, je remercie les directeurs de transmettre au secrétariat de la circonscription par **courriel uniquement** le fichier « [NOM ECOLE répartitions](#) » pour lundi 4 septembre, 16 heures.

Le fichier « [NOM ECOLE trombinoscope](#) » sera retourné pour le jeudi 7 septembre.

6- Sorties scolaires

L'organisation des sorties et voyages scolaires dans les établissements scolaires fait l'objet de précisions par [la circulaire du 13 juin 2023](#). Les sorties scolaires permettent la participation de tous les élèves, les élèves et leurs parents y sont nécessairement associés, l'encadrement et la surveillance des élèves sont rappelés en annexe de cette circulaire.

J'attire votre attention en particulier sur les éléments suivants :

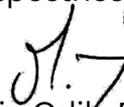
- Tout élève, quel que soit son milieu social d'origine, doit pouvoir **bénéficier d'au moins un voyage scolaire au cours de sa scolarité**. Nous vous invitons et encourageons donc à ces organisations.
- Les sorties scolaires obligatoires se déroulent durant les heures d'enseignements inscrites à l'emploi du temps des élèves et implique une assiduité identique. Elles peuvent comprendre la pause méridienne. Les autres sorties scolaires sont facultatives.
- Les élèves qui ne participent pas à une sortie scolaire facultative **doivent être accueillis dans l'enceinte de l'établissement**.

Les démarches liées aux sorties scolaires ont évolué depuis 2022 sous la forme d'une plateforme numérique : «Sortiesco» (application disponible sur le portail Arena). L'usage de cette application est généralisé sur tout le département à compter du 1^{er} septembre 2022. Vous pouvez retrouver le tutoriel et le lien de connexion [sur le site EPS de l'Ain](#). Thibault Patin reste

disponible pour répondre à vos interrogations éventuelles et construire avec vous les projets pédagogiques, si besoin.

Vous trouverez en [lien](#) le catalogue national des structures d'accueil et d'hébergement.

L'inspectrice de l'éducation nationale



Marie-Odile Pignier